

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2008**

Convocation : 11/09/2008 - Affichage : 25/09/2008

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux.

Le Maire a débuté la séance par diverses infos :

le forum des associations du 14 septembre a connu un beau succès et il convient de saluer la forte implication de tous les membres des associations roulanaises pour cette 2^{ème} édition.

Travaux :

- Viennent de débiter, comme prévu au budget : la réfection d'un des 2 courts de tennis et l'édification d'un mur de soutien dans le talus en contrebas de l'espace culturel.

- Les travaux d'implantation du centre médical vont commencer dans quelques semaines (le permis vient d'être délivré),

- Les aides financières viennent d'être obtenues de l'Etat et du Département pour le remplacement de la chaudière de l'église (Total 49 % sur 13706 € ht).

1. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Invitées : - Nelly GREGOIRE, Responsable bénévole de la bibliothèque

- Claudine GAUFFROY, Agent du patrimoine CCVA

Le Maire a présenté les 2 personnes invitées et les a félicitées pour le travail accompli, souvent bénévolement, à la bibliothèque municipale depuis de nombreuses années. Nelly GREGOIRE et Claudine GAUFFROY ont pris ensuite la parole pour décrire en détail leur travail au quotidien.

Nelly assure principalement les ouvertures au public adultes. Claudine reçoit sur place tout au long de la semaine les classes maternelles et primaires pour un accompagnement des enfants dans l'apprentissage de la lecture. En dehors de ces plages horaires, elles accomplissent toutes deux de lourdes tâches de gestion du site (mise à jour logiciel, couverture des livres ...). Elles sont heureuses de disposer à présent d'une bibliothèque fonctionnelle et spacieuse.

A/ Signature Convention avec Département

Le Maire donne lecture du projet de convention fixant les conditions du partenariat entre le Département et la Commune pour le développement et la gestion de la bibliothèque. Les obligations de chacun y sont détaillées, notamment :

Obligations du Département :

- Aides financières à l'investissement et au fonctionnement,
- Assistance technique et de conseil,
- Formation initiale et continue de l'équipe responsable,
- Prêt de documents en complément des collections et proposition de prêt d'expositions.

Obligations de la Commune et préconisations :

- Mettre à disposition un local approprié aux normes de sécurité avec règlement intérieur,
- Garantir prêt de documents gratuit. Une cotisation modique peut être réclamée,
- Assurer la gestion de la bibliothèque avec un personnel formé,
- Allouer un budget préconisé de 1 €/an/habitant pour achat de livres

Ce projet actualise la précédente convention datant de 1986 et supprime la cotisation annuelle réclamée aux communes (0,08 € par habitant - car coût administratif supérieur à la cotisation).

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention et mandate le Maire à cet effet.

B/ Règlement Intérieur de la nouvelle bibliothèque

Après lecture par le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la nouvelle bibliothèque municipale, 33 C grande rue tel qu'annexé à la présente.

Les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

- Mercredi de 10 h à 12 h
- Jeudi de 16 h 30 à 18 h
- Samedi de 10 h 30 à 11 h 45

Le coût d'adhésion est fixé à 10 € par famille (roulanaïses ou extérieures) pour une durée d'un an, renouvelable à la date anniversaire (suivi par logiciel bibliothèque).

2. ESPACE CULTUREL : SALLES

A/ Nomination d'un 3^{ème} adjoint pour la gestion des Locaux

Face à l'ampleur de la tâche, le Maire propose de nommer un responsable au sein de l'assemblée qui sera rémunéré pour la mission de gestion des différentes salles municipales (petit entretien, suivi des locations, surveillance ...) en qualité de 3^{ème} adjoint.

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée décide de nommer un adjoint supplémentaire à cet effet : M. Jean-Bernard CUENOT, seul candidat, est élu 3^{ème} Adjoint par 10 voix pour, 2 contre et 2 absentions (il n'a pas participé au vote).

Il est convenu que sa rémunération sera identique à celle des 2 autres adjoints, à savoir : 12,30 % de l'indice 1015.

B/ Baptême Bâtiment et Salles

Afin de passer commande de la signalétique nécessaire, le Maire demande à l'assemblée de baptiser officiellement le nouveau bâtiment et ses différentes salles. Après de longues tergiversations, sont retenus définitivement :

- | | |
|-------------------|------------------------|
| ⇒ Bâtiment : | Espace Culturel |
| ⇒ Grande Salle : | Salle des fêtes |
| ⇒ Moyenne Salle : | Salle de réception |
| ⇒ Petite Salle : | Salle des associations |

C/ Signalétique

Hervé DUBOIS présente les trois devis qu'il a sollicités pour la fourniture de la signalétique du bâtiment. Après discussions, il est convenu que d'autres offres seront demandées plus simples, plus discrètes et moins onéreuses.

D/ Convention de Location

Après lecture par le Maire, le projet de convention ci-annexé est adopté avec les modifications suivantes :

- la formule de location à la journée le week-end est abandonnée,
- pour les associations, la location est gratuite ; une caution de 300 € sera toutefois réclamée,
- pour les associations extérieurs, les tarifs seront identiques à ceux des particuliers extérieurs,
- le tarif de location pour les cours (privés) de danse passe de 60 € (à la mairie) à 80 € dans la salle des fêtes.

E/ Tarifs de Remplacement de la Vaisselle

Les tarifs de facturation de la vaisselle pour remplacement suite à casse ou disparition sont approuvés comme suit :

<input type="checkbox"/>	Assiettes et Tasses	3,50 €	l'unité
<input type="checkbox"/>	Verres	1,50 €	«
<input type="checkbox"/>	Couteaux	0,50 €	«
<input type="checkbox"/>	Fourchettes et Cuillères	0,30 €	«
<input type="checkbox"/>	Cuillères à café	0,15 €	«
<input type="checkbox"/>	Légumier 26 cm	4,50 €	«
<input type="checkbox"/>	Ménagère	5,50 €	«
<input type="checkbox"/>	Pot 1 l 5	17,00 €	«
<input type="checkbox"/>	Corbeille à pain	6,00 €	«
<input type="checkbox"/>	Plat Ovale 40 cm	6,00 €	«
<input type="checkbox"/>	Plat Ovale 45 cm	7,50 €	«
<input type="checkbox"/>	Plat Rond 33 cm	6,50 €	«
<input type="checkbox"/>	Plateau antidérapant	20,00 €	«
<input type="checkbox"/>	Légumier Inox	6,00 €	«

3. LOTISSEMENT MONTPERROUX

A/ Autorisation de lotir

Le Maire informe qu'après une entrevue avec M. le Préfet avec la garantie que les permis de construire seraient délivrés, l'autorisation de lotir a été signée par ses soins le 29 juillet. L'appel d'offres pour la viabilisation a été lancé le 7 septembre. Fin le 30/09 et Ouverture des plis le 2 octobre. Le prix de vente au m² pourra ensuite être arrêté en tenant compte bien sûr du prix actuel du marché dans le secteur.

B/ Rue de Montperroux - Aménagement de sécurité et réfection voirie

Demande d'aides financières

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de : **Aménagement de sécurité et Réfection de la voirie de la rue de Montperroux** dont le montant s'élève à **168 208,87 € ht**, soit **201 177,80 € ttc**,
- se prononce sur le plan de financement suivant :

<input type="checkbox"/>	Fonds Libres	126 156,65
<input type="checkbox"/>	Subvention Etat : DGE 25 % ..	42 052,22

- sollicite l'aide financière de l'Etat, du SYDED et éventuellement d'autres organismes,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

4. POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Modification de la durée hebdomadaire de travail

Le Maire rappelle que ce poste a été créé il y a 2 ans à raison d'une durée de travail hebdomadaire fixée à 1 heure pour l'entretien du bâtiment de la brocante récemment acquis par la commune. Il est vacant depuis le 01/09/08 suite à la démission de l'agent titulaire.

Le bâtiment venant d'être transformé en espace culturel avec trois salles différentes mises en location, le Maire propose de faire passer la durée hebdomadaire de 1 h à **3 heures à compter du 01/11/2008**.

Durant ces heures, l'agent sera également amené à effectuer du ménage dans d'autres salles communales et à assurer la distribution des infos communales dans les boîtes aux lettres du village.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire et lui donne mandat afin d'effectuer les différentes démarches auprès du Centre de Gestion (Vacance de poste ...).

5. BUDGET ASSAINISSEMENT 2008

Décision modificative budgétaire n° 2

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte la modification du budget primitif 2008 du Service Assainissement comme suit :

<input type="checkbox"/>	Dépenses d'Investissement	- Article 215	+ 11 €
	Financés par le suréquilibre budgétaire de la section d'investissement		

Dotation Amortissements

<input type="checkbox"/>	Dépenses de fonctionnement	- Article 6811	+ 27 €
	Financés par le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement		

<input type="checkbox"/>	Recettes d'investissement	- Article 28158	+ 27 €
--------------------------	---------------------------	-----------------------	--------

6. FEUX TRICOLORES VERS PHARMACIE : Déplacement et mise aux normes

Le Maire rappelle que cette opération déjà subventionnée a été programmée sur 2009. Or, suite aux travaux départementaux d'aménagement de la RD, leur réalisation devient urgente avec un coût ramené à environ 18 000 € ttc. Les crédits 2008 au chapitre correspondant sont suffisants. L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal donne son accord pour le lancement du programme.

7. LOCATION SALLE ST MICHEL

Le Maire rappelle que le Club de l'Amitié occupait la salle St Michel appartenant à la Paroisse depuis la démolition du préfabriqué communal et en attendant son installation à l'espace culturel. Il convient à présent que la municipalité procède au règlement du coût de location pour les trois années d'occupation.

A cet effet, l'assemblée confirme les tarifs évoqués par les responsables de la Paroisse : à savoir : 300 € la 1^{ère} année - 200 € les 2 autres soit un total de 800 €.

8. CONCOURS RECEVEUR MUNICIPAL - Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02/03/1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, vu le décret n) 82.979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16/09/1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, vu l'arrêté interministériel du 16/12/1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 précité et sera attribuée à KOEBELE Norbert,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

8. ACHAT DE TERRAIN AUX CONSORTS LAURENCOT

Le Maire expose que les Consorts LAURENCOT procèdent actuellement à la vente de 2 terrains à bâtir sis Impasse des Broussottes et proposent à la commune le don à l'euro symbolique de 94 m² pour élargissement sur 30 m du sentier piétonnier. Une partie de ce chemin pourrait ainsi être transférée dans la voirie communale en tant qu'aire de retournement des véhicules (très utile notamment en cas de neige).

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal :

- accepte à l'unanimité l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de 94 m² - cadastrée AA 192 « Aux Broussottes » et la prise en charge par la commune des frais de notaire uniquement,
- précise que la commune procédera à la mise en forme du chemin devenu voirie dès qu'elle le souhaitera,
- mandate le Maire pour la signature de l'acte d'achat correspondant et de toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maîtres Creusy-Duroy-Leparlier à Baume-Les-Dames,

9. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Pour suivre ce dossier, l'assemblée décide de nommer un groupe de travail. Sont désignés pour l'intégrer : BRIE Gérard, DUBOIS Hervé, CUENOT Jean-Bernard, LOUVET Jacques et PAUTHIER Jean-Luc.

10. BULLETIN MUNICIPAL 2008

Le Maire donne compte-rendu de la réunion de la commission Info du 17 Septembre écoulé. La feuille roulanaise 2008 est d'ores et déjà en préparation avec, probablement, en 1^{ère} page de couverture : l'espace culturel et au centre : une vue satellite du village.

Les associations doivent remettre leurs copies avant le 31 octobre. Une large place sera également consacrée aux nouveaux commerçants et artisans nombreux cette année : Roulans TP - Station Service - Restaurant La Marina - Bureau Tabac - Boulangerie - Boucherie - Bertin-Mouroto TP ...

Un devis actualisé sera sollicité auprès d'IME Baume-Les-Dames (Budget 5000 €).
La commission se réunira à nouveau le 8 octobre à 18 h.

11. NOUVEL AN A L'ESPACE CULTUREL

Le Maire propose à l'assemblée l'organisation d'un nouvel an à la nouvelle salle des fêtes avec l'assistance d'une association. Le Conseil donne un accord de principe et invite le Maire à poursuivre ses démarches pour réserver dès à présent les différents prestataires (sono, traiteur ...).

12. NOEL DES ANCIENS

Après discussions, le conseil municipal décide que nos anciens (+ 70 ans) auront le choix pour ce Noël entre un colis et un repas pris en commun à la salle des fêtes (le 21 décembre sans doute). Un questionnaire sera remis à chacun courant Octobre par les soins des conseillers municipaux

Prochaine Réunion : Jeudi 16 Octobre 2008

Le Maire,
A. JACQUOT